

# Conditions générales d'accès et d'utilisation de l'espace adhérents (CGU)

Le SMI met à la disposition de ses adhérents actifs un portail Internet appelé « Espace adhérents » afin de permettre la diffusion en ligne de certains documents et d'offrir des fonctionnalités et des services administratifs par voie électronique. Les Utilisateurs peuvent reproduire et conserver les présentes conditions générales. Cette reproduction et/ou conservation relève de leur seule responsabilité.

## DÉFINITIONS

- **Administrateur** : désigne toute personne physique au sein du SMI, chargée de la gestion des droits d'accès au service pour l'ensemble des utilisateurs disposant d'un accès au service. L'Administrateur est responsable du respect de la procédure d'inscription et de validation des accès telle que décrite ci-dessous.
- **Personne habilitée** : désigne l'utilisateur et l'administrateur. L'établissement s'engage à respecter les obligations souscrites au titre des Conditions Générales par les personnes habilitées. La personne habilitée agit au nom et pour le compte de l'adhérent
- **Utilisateur** : désigne toute personne physique adhérente au SMI ayant obtenu l'accès au service pour son établissement.
- **Identification** : désigne le code confidentiel d'au moins 6 caractères associé à l'identifiant personnel (Numéro d'adhérent ou de tiers déclarant) permettant l'accès au service pour la seule personne habilitée par l'administrateur.

## ARTICLE 1 OBJET

Les Conditions Générales ont pour objet de fixer les modalités selon lesquelles la personne habilitée peut bénéficier du service.

## ARTICLE 2 CONTRAT CONCLU SOUS FORME ELECTRONIQUE

Chaque adhérent au SMI reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des Conditions Générales ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document, mais résulte de sa seule acceptation. Les Conditions Générales constituent un contrat. En conséquence, il est expressément convenu que l'acceptation des Conditions Générales constitue une acceptation formelle et lie contractuellement les parties. Toute adhésion au SMI ainsi que l'utilisation de l'espace adhérents sont subordonnées au respect des Conditions Générales d'utilisation de l'espace adhérents, des statuts et du règlement intérieur du SMI. L'adhésion au service fait intervenir les parties suivantes : Le SMI, l'entreprise adhérente et les personnes habilitées.

## ARTICLE 3 MODALITES D'UTILISATION DE L'ESPACE ADHERENTS

Toute entreprise relevant de notre compétence géographique et employant au moins un salarié a l'obligation de s'inscrire au SMI. Pour finaliser cette inscription, le futur adhérent doit impérativement :

- avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et des Conditions Générales et les accepter sans restriction ni réserve;
- Saisir toutes les informations requises concernant l'entreprise adhérente et ses salariés

À l'issue de la validation de l'inscription, un code utilisateur et un code confidentiel seront transmis par courrier électronique ou postal à l'entreprise adhérente. Lors de la première connexion, l'adhérent aura l'obligation de personnaliser son mot de passe avec 6 caractères et d'indiquer une adresse email de récupération. Dès lors l'entreprise adhérente accepte l'ensemble des services offerts par l'espace adhérents, notamment la déclaration des effectifs en ligne, la facturation dématérialisée, la possibilité de paiement par prélèvement, la demande de rendez-vous en ligne, le mandatement d'un tiers déclarant (en cas d'utilisation d'un cabinet comptable ou autre)... L'ensemble de ses documents sont consultables et/ou téléchargeables.

L'entreprise adhérente ne peut pas s'opposer à l'utilisation de l'espace adhérents. Chaque personne habilitée est entièrement responsable de l'utilisation de son code utilisateur et de son mot de passe qu'elle s'engage à conserver

secret et à ne pas divulguer sous quelque forme que ce soit à des tiers. Le SMI se porte fort du respect de la conservation, de l'intégrité et de la confidentialité de l'identifiant et du code confidentiel par ses préposés.

En cas de perte du code utilisateur et/ou du mot de passe associé, la personne habilitée s'engage à informer le SMI qui suspendra sans délai l'accès à l'espace adhérents et transmettra un nouveau code confidentiel dans les conditions énoncées ci-dessus.

#### **ARTICLE 4 DUREE ET CONDITIONS DE RESILIATION**

L'adhésion à l'espace adhérents est conclue pour une durée indéterminée qui prend effet à compter de la validation par le SMI de l'inscription initiale. L'adhésion au Service peut être suspendue ou résiliée par le SMI ou l'adhérent conformément aux dispositions énoncées dans le règlement intérieur. En cas d'inexécution par l'établissement de l'une quelconque de ses obligations, notamment en cas de violation des stipulations prévues à l'article 3, le SMI pourra résilier l'adhésion et clôturer l'accès à l'espace adhérents, par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'entreprise adhérente en respectant un délai d'un (1) mois pour remédier à l'inexécution constatée, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels le SMI pourrait prétendre.

#### **ARTICLE 5 ACCES A L'ESPACE ADHERENTS ET CONFIDENTIALITE**

La personne habilitée et l'entreprise adhérente reconnaissent que l'accès à l'espace adhérents nécessite le respect sans réserve de l'ensemble des prescriptions d'utilisation définies au sein des présentes. La personne habilitée et l'entreprise adhérente reconnaissent avoir pris connaissance de la nature, de la destination et des modalités d'utilisation du service. La personne habilitée reconnaît disposer de la compétence et des moyens humains et techniques nécessaires pour accéder à l'espace adhérents. L'entreprise adhérente reconnaît que la désignation d'un utilisateur est obligatoire et s'engage à maintenir en permanence la qualité d'utilisateur à une (1) personne physique au sein de son établissement. Il appartient à l'adhérent de prendre toutes les mesures de sécurité appropriées de façon à protéger les données et logiciels de la contamination d'éventuels virus ou programmes malveillants. L'association du code utilisateur et du mot de passe permet d'accéder à l'espace adhérents. À chaque modification du mot de passe, la personne habilitée devra renseigner un mot de passe de six caractères. L'accès à l'espace adhérents en utilisant le code utilisateur et le mot de passe est présumé être effectué par l'entreprise adhérente par une personne habilitée. L'entreprise adhérente et les utilisateurs doivent veiller à assurer la confidentialité de leurs données. Ils s'interdisent de communiquer à quelque tiers que ce soit les éléments permettant d'accéder au service et quel qu'en soit le support matériel. Ils s'engagent à prendre toute précaution utile afin d'interdire que cela ne survienne de manière fortuite, volontaire ou involontaire. Il existe un utilisateur par adhérent. Le SMI ne peut être tenu responsable de toute perte, détournement ou utilisation non autorisée du code utilisateur et/mot de passe et des conséquences qui peuvent en résulter. L'utilisateur peut modifier les coordonnées le concernant.

#### **ARTICLE 6 DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978, le traitement des données à caractère personnel fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés. Toute personne physique dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel la concernant.

La personne habilitée reconnaît être informée que les données à caractère personnel sont collectées à des fins statistiques ou d'information. L'entreprise adhérente et la personne habilitée sont informées que, lors de l'utilisation de l'espace adhérent, le SMI est amené à récupérer des éléments techniques liés à la nature de la connexion des personnes habilitées (type de navigateur, numéro de version, etc.). Les informations ainsi collectées pourront faire l'objet d'une analyse afin d'améliorer la qualité et la stabilité de l'espace adhérent. Le SMI s'engage à n'en faire aucun usage commercial, ni une exploitation statistique à des fins d'analyses comportementales. Les données à caractère personnel sont collectées pour une durée de conservation déterminée conformément aux textes en vigueur et dans la limite des finalités pour lesquelles elles sont collectées. Les adresses Internet des personnes habilitées sont conservées par le SMI aux fins de rapporter la preuve de la connexion des personnes habilitées à l'espace adhérents, afin d'examiner les éventuels dysfonctionnements du service, d'assurer la sécurité du service et/ou des serveurs sur lesquels il est hébergé et de procéder à des calculs statistiques anonymisés. Les données à caractère personnel collectées et traitées au moyen de l'espace adhérents et des formulaires d'inscription ne sont pas cédées ou louées, à titre gratuit ou onéreux, à des tiers. Le SMI s'efforce de prendre des précautions techniques afin de préserver la sécurité des données à caractère personnel et limiter tout risque qu'elles soient endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés.

## ARTICLE 7 TELEDECLARATIONS : CONDITIONS DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS SAISIES

L'enregistrement des informations saisies ne s'effectue qu'après validation du processus en fin de télé déclaration.

### • 7-1 Garanties et preuve des opérations

Le SMI déclare mettre en œuvre les moyens techniques raisonnablement nécessaires pour assurer la confidentialité des informations saisies. L'entreprise adhérente s'engage à ne pas contester la recevabilité, la validité, l'opposabilité ou la force probante des opérations et éléments saisis sous format électronique et conservés par le SMI. Les systèmes d'enregistrement du SMI sont considérés comme valant preuve de la date et de la durée d'utilisation. Ces modalités de preuve constituent une présomption irréfragable. Sauf preuve contraire, ces éléments seront valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit sur un support matériel. Le SMI et l'entreprise adhérente conviennent que l'usage d'un code utilisateur et du mot de passe unique et propre à chaque adhérent est un moyen d'authentification valide et opposable.

### • 7-2 Conservation et consultation des opérations

Les informations et notamment les données à caractère personnel sont conservées conformément aux dispositions légales et réglementaires. Elles sont consultables à tout moment par la personne habilitée à l'origine de la saisie.

## ARTICLE 7 DISPONIBILITES ET RESPONSABILITES

Le SMI s'engage à mettre tout en œuvre, dans les limites de l'état de l'art, pour assurer le bon fonctionnement de l'espace adhérents et la confidentialité des informations communiquées. Le SMI fournit tous ses efforts afin d'assurer que l'accès et le fonctionnement de l'espace adhérents soient assurés sans interruption. L'accès au service pourra cependant être suspendu aussi brièvement que possible pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement du service.

L'accessibilité de l'espace adhérents pourra être suspendue dans les cas suivants, sans que la responsabilité du SMI puisse être engagée :

- Attaque des serveurs susceptibles d'en affecter la capacité de traitement, la sécurité ou l'intégrité ou celle des données, telles que notamment les attaques par virus ou autres codes nuisibles ou les attaques par accès massifs ou requêtes visant à saturer la capacité de traitement ou de stockage,
- Un événement suffisamment important comme la mise en place d'un patch de sécurité très urgent,
- Demande de suspension ou restriction d'accès au serveur formulée par une autorité administrative ou judiciaire.

La personne habilitée déclare connaître les risques particuliers liés au fonctionnement d'Internet et notamment du fait que les informations qui y transitent ou y sont stockées peuvent être interceptées et/ou altérées contre la volonté du SMI et de la personne habilitée. Le SMI ne peut être tenu responsable d'un défaut ou mauvais fonctionnement de l'espace adhérents par suite d'événements dont il n'a pas la maîtrise, tels que notamment :

- Le transport des données, la défaillance dans le fonctionnement des matériels ou des réseaux de télécommunication ;
- Les interruptions de l'espace adhérents par suite de cas fortuits ou de force majeure tels que reconnus par la loi et la jurisprudence française et communautaire ou de tout événement de nature à entraver le fonctionnement normal du service (comme par exemple le défaut de fourniture électrique),
- Le mauvais fonctionnement du matériel ou de la connexion Internet de l'entreprise adhérente.
- Les détournements éventuels des codes utilisateurs et des mots de passe, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour l'entreprise adhérente et ayant en particulier pour conséquence l'utilisation frauduleuse de l'espace adhérent.

Il est précisé que pour bénéficier de toutes les fonctionnalités de l'espace adhérent, il est recommandé de se procurer une version récente de navigateur. L'affichage et la modification de la page Internet d'accès au service s'effectuent **via le site Internet sécurisé du SMI** : <https://www.smi38.fr/>. Le SMI ne peut être tenu responsable des conséquences d'un accès à l'espace adhérent qui ne serait pas conforme aux Conditions Générales ou aux consignes d'utilisation disponibles.

Il est expressément convenu que le SMI ne pourra être tenu responsable des dommages matériels ou immatériels résultant notamment de l'utilisation du service ou de la consultation des informations fournies, des pertes de

données, ni des pertes d'exploitation, des pertes d'investissements, de productivité ou d'image, les gains manqués ou les économies non réalisées et l'insatisfaction des personnes habilitées.

#### **ARTICLE 8 EVOLUTION DE L'ESPACE ADHERENTS**

En fonction des évolutions technologiques ou réglementaires, le SMI apportera à l'espace adhérents les évolutions et adaptations qui s'imposent ou semblent souhaitables. Il se réserve, par ailleurs, le droit de modifier ou de supprimer tout service proposé au regard de ces évolutions.

Le SMI informera via l'espace adhérents les personnes habilitées de la mise à disposition des évolutions.

#### **ARTICLE 9 PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le SMI détient les droits nécessaires sur l'ensemble des éléments constituant adhérent, tels que sans limitation, les développements informatiques et logiciels, les bases de données, les documentations, rapports, innovations, éléments visuels ou sonores, graphisme, marques et logos. Le SMI accorde un droit d'accès et d'utilisation à l'espace adhérents non exclusif et non transférable à l'entreprise adhérente pour ses stricts besoins. A cet égard, l'entreprise adhérente et la personne habilitée s'engagent à respecter les conditions d'utilisation de l'espace adhérents et à n'entreprendre aucun acte de nature à porter atteinte aux droits du SMI ou de tiers. Sauf autorisation expresse et préalable et en dehors des demandes de mise à jour du SMI, sont interdites :

- Toute adaptation, mise à disposition du public, distribution ou rediffusion, sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie des éléments de l'espace adhérents protégés ou susceptibles de protection par le droit de la propriété intellectuelle ;
- Toute extraction ou réutilisation, y compris à des fins privées, de tout ou partie du contenu des bases de données constituées ;

#### **ARTICLE 10 DISPOSITIONS DIVERSES**

En cas de modification des Conditions Générales, l'administrateur sera informé par message électronique. À défaut de réserves transmises par l'entreprise adhérente dans les trois jours ouvrés suivant la réception du message électronique, les Conditions Générales modifiées sont réputées acceptées.

**Les Conditions Générales sont soumises au droit français. Toute contestation ou litige relatif à son acceptation, son exécution et son interprétation sont soumis à la compétence exclusive des Tribunaux compétents au sein du département de l'Isère.**